

Silicone Pierre Nature

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1 Identification de la substance ou de la préparation:

Nom de produit Silicone Pierre Nature

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Mastic d'étanchéité

1.3 Identification de la société/entreprise:

SOUDAL N.V.
 Everdongenlaan 18-20
 B-2300 Turnhout
 Tel: +32 14 42 42 31
 Fax: +32 14 44 39 71
 msds@soudal.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

24h/24h:
 +32 14 58 45 45 (BIG)

2. Identification des dangers

DSD/DPD

Non classé comme dangereux selon les critères de la directive 67/548/CEE et/ou directive 1999/45/CE

Autres dangers

Légèrement irritant pour la peau
 Légèrement irritant pour les yeux
 Peut déclencher une réaction allergique
 Contient une substance cancérigène (possible)
 Contient des traces d'une substance tératogène (possible)

3. Composition/informations sur les composants

Nom	N° CAS EINECS/ELINCS	Conc.	Classification selon DSD/DPD	Classification selon CLP	Note
butane-2-one-O,O',O''-(vinylsilyldiyl)trioxime	2224-33-1 218-747-8	0.1%<C<1%	Xi; R38 - 41 R43	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317	(1)
butanone oxime	96-29-7 202-496-6	0.1%<C<1%	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R21 Xi; R41 R43	Carc. 2; H351 Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4*; H312 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317	(1)(2)

(1) Texte intégral des phrases R et H: voir point 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

4. Premiers secours

4.1 Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais
 Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical

4.2 Contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau
 Du savon peut être utilisé
 Consulter un médecin si l'irritation persiste

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor Gevaarlijke Stoffen vzw (BIG)
 Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel
<http://www.big.be>
 Motif de la révision: REACH
 Numéro de la révision: 0200

Date de la version: 2002-03-12
 Date de la révision: 2011-06-09

Numéro du produit: 37528

1 / 7

Silicone Pierre Nature

4.3 Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau
Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste

4.4 Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau
Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée
Mousse polyvalente
Poudre ABC
Acide carbonique

5.2 Moyens d'extinction à éviter:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus

5.3 Dangers particuliers:

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru
Formation de CO et de CO₂ en cas de combustion

5.4 Instructions:

Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise

5.5 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants
Vêtements de protection
Echauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles:

Voir point 8.2

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant
Voir point 13

6.3 Méthodes de nettoyage:

Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme
Rincer les surfaces souillées à l'eau savonneuse
Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur
Observer une hygiène stricte
Tenir l'emballage bien fermé

7.2 Stockage:

Conditions de stockage en sécurité:

Conserver dans un endroit sec
Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé
Conserver à température de chambre
Conforme à la réglementation
Température de stockage: 20 °C
Temps de stockage max.: 1 année(s)

Tenir à l'écart de:

agents d'oxydation

Matériau d'emballage approprié:

matière synthétique

Silicone Pierre Nature

7.3 Utilisation(s) particulière(s):

Voir les informations transmises par le fabricant aux utilisations identifiées

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Valeurs limites d'exposition:

8.1.1 Exposition professionnelle:

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.2 Contrôle de l'exposition:

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:

Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire

Équipements de protection individuelle:

a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans conditions normales

b) Protection des mains:

Gants

c) Protection des yeux:

Lunettes de protection

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection

8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations générales:

Aspect physique	Pâte
Odeur	Odeur caractéristique
Couleur	Couleurs varient en fonction de la composition

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

Point d'éclair	> 100 °C
Densité relative	1

9.3 Autres informations:

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter:

Risque d'incendie possible

sources de chaleur

Stabilité

Stable dans les conditions normales

10.2 Matières à éviter:

agents d'oxydation

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Formation de CO et de CO₂ en cas de combustion

11. Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë:

butanone oxime

DL50 orale (rat)	> 930 mg/kg
DL50 cutanée (rat)	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation (rat)	20 mg/l/4h

11.2 Toxicité chronique:

Contient une substance cancérigène (possible)

Non repris dans classe de mutagénicité (CE,MAK)

Silicone Pierre Nature

Contient des traces d'une substance tératogène (possible)

butanone oxime

CE carc cat	3
MAK - Krebserzeugend Kategorie	2
MAK - Schwangerschaft Gruppe	-
CLP carc cat	catégorie 2

11.3 Effets aigus/symptômes:

Inhalation:

Pas d'effets connus

Contact cutané:

Irritation légère

Contact oculaire:

Irritation légère

Ingestion:

Pas d'effets connus

11.4 Effets chroniques:

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE OU REPETE:

Eruption/dermatite

12. Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité:

butanone oxime

CL50 poissons

organisme	valeur	durée (h)	remarque
ONCORHYNCHUS MYKISS	693 mg/l	96 h	SYSTEME STATIQUE

CE50 Daphnia

organisme	valeur	durée (h)	remarque
DAPHNIA MAGNA	750 mg/l	48 h	

CE50 autres organismes aquatiques

organisme	valeur	durée (h)	remarque
SCENEDESMUS SUBSPICATUS	83 mg/l	72 h	

butane-2-one-O,O',O''-(vinylsilyldiène)trioxime

CL50 poissons

organisme	valeur	durée (h)	remarque
BRACHYDANIO RERIO	>560 mg/l	96 h	

12.2 Mobilité:

Composés organiques volatiles (COV)

0.135 %

Solubilité dans/réaction avec l'eau

Selon la littérature: insoluble dans l'eau

12.3 Persistance et dégradabilité:

Biodégradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible

12.4 Potentiel de bioaccumulation:

Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation

12.5 Résultats de l'évaluation PBT:

Non applicable, basé sur les informations disponibles

12.6 Autres effets nocifs:

Non dangereux pour la couche d'ozone (1999/45/CE)

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Dispositions relatives aux déchets:

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, décision 2001/118/CE)

Silicone Pierre Nature

08 04 10 : déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes EURAL peuvent être applicables

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon Directive 2008/98/CE

13.2 Méthodes d'élimination:

Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée avec valorisation énergétique

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales

Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement

13.3 Emballages:

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE)

15 01 02 : emballages en matières plastiques

14. Informations relatives au transport

ADR

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Numéro d'identification du danger	
Code de classification	
Étiquettes	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

RID

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Code de classification	
Étiquettes	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

ADN

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Code de classification	
Étiquettes	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

IMO

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
Polluant marin	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

ICAO

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	

Silicone Pierre Nature

Étiquettes	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non

15. Informations réglementaires

15.1 Législation UE:

DSD/DPD

Classification selon les directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et 2006/8/CE

Contient: butanone oxime; butane-2-one-O,O',O''-(vinylsilyldyne)trioxime. Peut déclencher une réaction allergique.

15.2 Prescriptions nationales:

Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid (Pays-Bas) 11
Identification déchet autres listes de déchets LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 05

Allemagne

WGK 1
Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)

15.3 Règles communautaires spécifiques:

REACH Annexe XVII - Restriction Contient composant(s) repris dans l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

16. Autres données

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés.

Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez votre contrat de licence BIG pour de plus amples informations.

(*) = CLASSIFICATION INTERNE (NFPA)

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

DSD Dangerous Substance Directive - Directive concernant les Substances Dangereuses
DPD Dangerous Preparation Directive - Directive concernant les Préparations Dangereuses
CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

R21	Nocif par contact avec la peau
R38	Irritant pour la peau
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes
R41	Risque de lésions oculaires graves
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Silicone Pierre Nature

H351	Susceptible de provoquer le cancer.
------	-------------------------------------

Texte intégral de toute classe visée aux points 2 et 3:

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Carc.	Cancérogénicité
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	Liquide inflammable
Skin Irrit.	Irritation cutanée
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée